

GROUPE DES MINISTRES DE TRANSPORT DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE - GTMO 5+5

**HUITIEME CONFERENCE DES MINISTRES
EN CHARGE DES TRANSPORTS DES PAYS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE**

Lisbonne, 22 octobre 2014

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Les ministres en charge des transports des pays de la Méditerranée Occidentale, réunis à Lisbonne le 22 octobre 2014, dans le cadre du Groupe des ministres de transport de la Méditerranée Occidentale (GTMO 5+5), dans le prolongement des rencontres déjà tenues¹, dans les termes du Protocole pour la coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale du GTMO 5+5 établi à Tunis en mars 2007, et dans l'esprit de la déclaration de Malte issue du deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Dialogue 5+5, d'octobre 2012, et de la réunion à Lisbonne des ministres des Affaires étrangères du Dialogue 5+5 de mai 2014,

Exprimant leur satisfaction pour :

1. la tenue de la présente conférence du Groupe des ministres de transport de la Méditerranée Occidentale 5+5 à Lisbonne et du renforcement ainsi apporté à la coopération en matière de transport en Méditerranée Occidentale ;
2. la présence des représentants du Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe, du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement, en tant qu'observateurs.

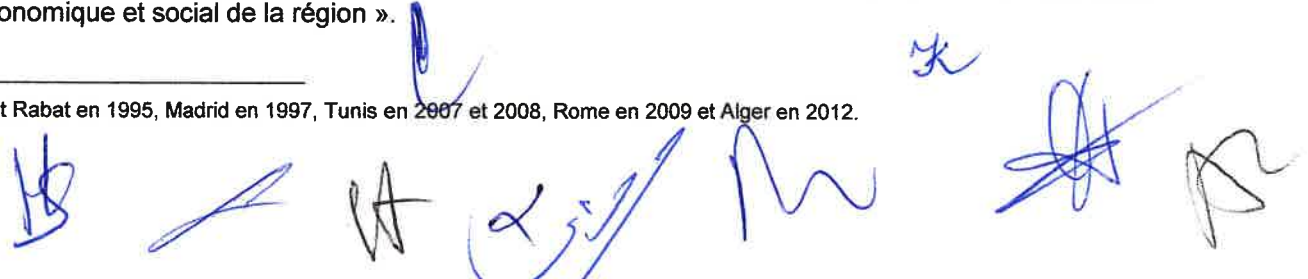
Réaffirmant :

1. l'esprit de la déclaration de Malte, où le Dialogue 5+5, étant au cœur de la coopération euro-méditerranéenne et représentant un modèle de partenariat Nord-Sud, représente un instrument fondamental pour la consolidation de la complémentarité et de la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée Occidentale ;
2. l'importance du renforcement de la coopération dans le domaine du transport pour le développement économique et l'intégration régionale.

Considérant :

1. les conclusions de la 7^e conférence des ministres du GTMO 5+5, tenue à Alger en mars 2012 et le bilan de travail de la présidence algérienne du GTMO 5+5 pour la période comprise entre mars 2012 et octobre 2014 ;
2. la déclaration de la Conférence ministérielle sur le transport de l'Union pour la Méditerranée de novembre 2013 tenue à Bruxelles, et son mandat au Forum euro-méditerranéen des transports et au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée ;
3. le relevé des conclusions des coprésidences de la onzième réunion des ministres des Affaires étrangères du Dialogue 5+5 qui « encouragent la coopération dans le secteur des transports et la finalisation des principales infrastructures logistiques pour la région, afin de renforcer l'intégration, la cohésion régionale et faciliter des échanges commerciaux, essentiels pour le développement économique et social de la région ».

¹ Paris et Rabat en 1995, Madrid en 1997, Tunis en 2007 et 2008, Rome en 2009 et Alger en 2012.



Se félicitant :

1. du travail réalisé au cours de la présente conférence à Lisbonne et des présentes conclusions ;
2. du travail et des activités réalisées par le GTMO 5+5 sous la présidence de l'Algérie, repris et résumés dans le bilan de travail, ainsi que de leur niveau d'accomplissement et du soutien apporté par les experts nationaux du groupe à ces travaux ;
3. de l'intérêt et de la disponibilité de la Mauritanie à assumer la présidence du GTMO 5+5 en 2016, en application du principe de présidence tournante de cette institution ;
4. de la signature d'un Mémoire d'entente entre le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et le GTMO 5+5, qui consolide la coopération déjà existante entre ces deux institutions ;
5. du rôle du Centre d'études des transports pour la Méditerranée Occidentale (CETMO) assurant le Secrétariat technique du GTMO 5+5, et de sa participation dans les différents cadres de la coopération euro-méditerranéenne ;
6. du lancement de l'initiative régionale pour aider au développement de la compétitivité du secteur logistique des pays du sud de la Méditerranée, Logismed soft, de la Banque européenne d'investissement et de la participation du Secrétariat technique du GTMO 5+5 comme partenaire technique de ladite Banque et des promoteurs de l'initiative.

Remerciant :

1. le Portugal, à travers le ministère de l'Économie, pour les dispositions et mesures prises qui ont contribué à la réussite des travaux de la présente conférence, ainsi que pour son hospitalité à l'égard de toutes les délégations y participant ;
2. l'Algérie, qui a assuré la présidence du GTMO 5+5 à travers le ministère des Transports, pour le travail accompli entre mars 2012 et octobre 2014 ;
3. le Portugal pour son engagement à l'organisation d'activités de formation pour contribuer à la mise en place des axes transmaghrébins de transport ;
4. le ministère espagnol de Fomento, le gouvernement régional de la Catalogne et le CETMO pour avoir financé les activités du Secrétariat technique du GTMO 5+5 et pour leur engagement à poursuivre une telle contribution.

Décident :

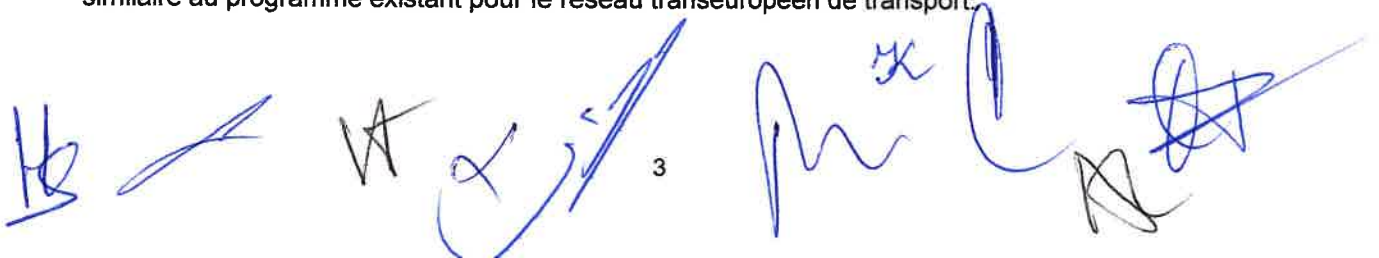
1. de continuer à participer, -en tant que GTMO 5+5-, aux initiatives en cours dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, en étroite collaboration avec son Secrétariat et les différentes organisations actives de ce cadre, ainsi qu'aux initiatives et projets du Forum euro-méditerranéen des transports et de ses groupes de travail à travers la participation des pays du GTMO 5+5 et de son Secrétariat technique ;
2. d'adopter le réseau multimodal central des pays du Maghreb du GTMO 5+5 inspiré de la méthodologie et des lignes directrices du réseau transeuropéen de transport de l'Union européenne, en tenant compte des besoins de connexion entre les réseaux européen et maghrébin, et de mettre à jour régulièrement le réseau multimodal du GTMO 5+5, y compris celui des zones d'activités logistiques ;
3. d'intensifier les efforts pour la réalisation de ce réseau multimodal central du GTMO 5+5, et en particulier de ses maillons manquants et en construction sur les axes maghrébins stratégiques et notamment ceux correspondant à l'axe autoroutier transmaghrébin, spécialement en Libye et en Mauritanie, et des éléments de connexion avec le réseau transméditerranéen de transport et autres réseaux voisins ;
4. de renforcer les actions d'intégration et de coordination de l'exploitation de l'axe autoroutier transmaghrébin par les organismes responsables de sa gestion dans les cinq pays du Maghreb, avec la collaboration des pays européens du GTMO 5+5, qui constituent le plan d'action, adopté par la présente conférence, et qui contribuera à donner audit axe une approche plus globale, régionale et multimodale ;
5. de promouvoir une approche coordonnée, qui prend en compte le financement, visant le développement du réseau transméditerranéen de transport, similaire au programme existant pour le réseau transeuropéen de transport, dans le cadre de la « Conférence à Haut Niveau de l'Union pour

la Méditerranée sur le financement du futur réseau transméditerranéen de transport (RTM-T) », qui sera accueillie par l'Italie, à Civitavecchia (Port de Rome), en décembre 2014, dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des transports et dans la prochaine Conférence ministérielle sur le transport de l'Union pour la Méditerranée ;

6. d'examiner l'opportunité de la présentation de projets communs des pays du GTMO 5+5 au *mécanisme pour l'interconnexion en Europe* dans le but de faciliter la connexion entre le réseau transeuropéen de transport et celui des pays du Maghreb ;
7. de continuer à approfondir le contenu et les implications de l'« Initiative VTS/VTMIS pour l'amélioration de la sécurité maritime dans la Méditerranée Occidentale » visant au renforcement de la sécurité et sûreté de la navigation maritime, en étroite coordination avec les autres initiatives existant dans ce domaine au niveau international, et notamment au sein de l'UE ;
8. de développer des projets ou plans d'action pour le transport ferroviaire, à travers des actions de référence afin d'intensifier la coordination et promouvoir les mesures nécessaires à la facilitation des échanges et au renforcement de la sécurité du transport, suivant l'exemple des initiatives déjà lancées dans le cas du transport routier et maritime ;
9. de renforcer la coopération dans le domaine de l'aviation civile en cohérence et en complémentarité avec les différentes initiatives régionales et sous-régionales telles que EUROMED, le plan AEFMP et BLUE MED, afin d'aboutir à l'harmonisation régionale de la navigation aérienne ;
10. de promouvoir le développement de la logistique au Maghreb ;
11. de renforcer le développement des capacités des ressources humaines du secteur des transports avec la participation du secteur privé agissant dans ce domaine ;
12. d'œuvrer pour la participation effective des pays du Maghreb aux programmes européens de recherche en transport, notamment le programme Horizon 2020 ;
13. de renforcer la coopération dans le domaine des bases de données statistiques socioéconomiques, d'infrastructures, d'échanges et des instruments d'analyse, dans le cadre des activités du CETMO, ainsi que dans la mise en place d'indicateurs de performance logistique ;
14. de continuer à renforcer les activités de coopération du GTMO 5+5 avec la tenue de réunions périodiques du groupe d'experts nationaux pour la mise en œuvre d'un programme de travail 2014-2016, à partir des conclusions de la présente conférence ;
15. de se réunir en 2016 pour évaluer la mise en œuvre des décisions adoptées à Lisbonne et procéder à la passation de la présidence à la Mauritanie.

Invitent :

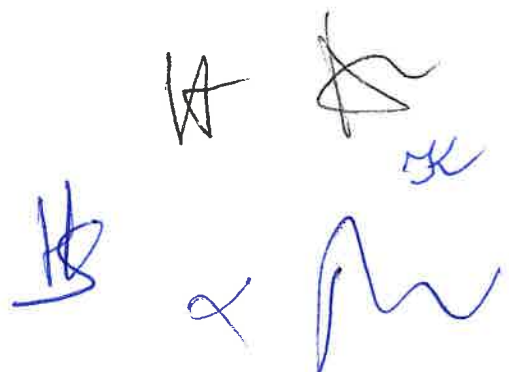
1. le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et les institutions financières internationales à promouvoir les projets labellisés et leurs plans d'action, notamment en mobilisant les moyens financiers pour leur concrétisation, en particulier le projet d'achèvement de la partie centrale de l'axe autoroutier transmaghrébin ;
2. le Forum euro-méditerranéen des transports et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée à continuer à travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action régional des transports 2014-2020, qui devrait définir clairement la gouvernance des actions, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs intervenant dans la région, conformément aux orientations de la Conférence ministérielle sur le transport de l'Union pour la Méditerranée de novembre 2013 ;
3. le Forum euro-méditerranéen des transports à continuer à travailler à l'établissement d'une carte indicative du réseau transméditerranéen de transport avec l'appui technique du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et à l'identification de la liste des projets prioritaires de ce réseau ainsi que des actions de support correspondantes en tenant compte du réseau multimodal central du GTMO 5+5 ;
4. les institutions européennes à mettre en place, dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, un mécanisme pour développer le réseau transméditerranéen de transport, similaire au programme existant pour le réseau transeuropéen de transport.



3

Chargent :

1. la présidence portugaise du GTMO 5+5 de présenter ce relevé de conclusions aux ministres des Affaires étrangères des pays du Dialogue 5+5 et aux instances euro-méditerranéennes concernées afin de faciliter leur mise en œuvre, et de poursuivre les contacts avec le Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement ;
2. le groupe d'experts nationaux et le Secrétariat technique du GTMO 5+5 d'intensifier les échanges d'information et la coopération avec le Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée sur la base des mémorandums d'entente signés ;
3. le groupe d'experts nationaux et le Secrétariat technique du GTMO 5+5 de mettre à exécution les conclusions de cette rencontre comme programme de travail 2014-2016 du GTMO 5+5, d'analyser les moyens pour assurer la viabilité financière des activités du programme, d'analyser les possibilités de coopération thématique entre différents pays du GTMO 5+5 et de continuer à œuvrer pour l'avancement de la coopération régionale en matière de transport ;
4. le groupe d'experts nationaux et le Secrétariat technique du GTMO 5+5 de faire le suivi des efforts de l'Espagne et du Maroc sur le projet d'une liaison fixe entre l'Europe et l'Afrique ;
5. le CETMO de continuer à assurer le Secrétariat technique du GTMO 5+5 et à travailler avec les différentes instances sectorielles du Dialogue 5+5 ;
6. la Mauritanie de procéder aux invitations et d'organiser la prochaine conférence des ministres du GTMO 5+5, à tenir en 2016.





Le ministre des Transports
**République algérienne
démocratique et populaire**



La ministre de Fomento
Royaume d'Espagne



Pour la ministre de l'Écologie, du
Développement durable et de l'Énergie,
l'ambassadeur délégué interministériel à la
Méditerranée
République française




Le vice-ministre des Infrastructures et
des Transports
République italienne



Pour le ministre du Transport,
Le président de l'Autorité libyenne des routes et
des ponts
Libye



Le ministre pour le Transport et l'Infrastructure
République de Malte



Le ministre délégué auprès du ministre de
l'Équipement, du Transport et de la Logistique,
chargé du transport
Royaume du Maroc



Le ministre de l'Équipement et des Transports
République islamique de Mauritanie



Le ministre de l'Économie
République portugaise



Pour le ministre du Transport,
Le Secrétaire général
République tunisienne